



Nom	Représentant.e
Abos Claudia	Personnel enseignant
Abou Tanos Nassim (en alternance)	Conseiller pédagogique
Chouinard Chantal	Personnel enseignant
Cormier Julie	Communauté
Etchessahar Manuel (2 ^e année)	Parent
Evoy Marline (2 ^e année)	Parent
Gariépy André (2 ^e année)	Parent
Gauthier Nathalie	Parent substitut
Georges Syndia (1 ^{re} année)	Parent
Richard Stéphane	Directeur
Étaient absent.e.s	
Aouat Assia (2 ^e année)	Parent
Joseph Nadia (1 ^{re} année)	Parent
Leclerc Clovis	Représentant élèves
Lehoux Louise (présence non obligatoire)	Représentante OPP
Pelletier Sophie (1 ^{re} année)	Parent
Moswa Leslie (1 ^{er} année)	Parent
Savignac Stéphane	Personnel enseignant
Sacko Mohammadoun	Représentant des élèves
Gardien du temps	Abou Tanos Nassim

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Prise de présences
- 1.2 Validation du quorum

2. Lecture de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 13 mars 2024

Adoption à l'unanimité avec la correction de la date du procès-verbal. Ce n'est pas le 17 janvier, mais le 13 mars 2024.

4. Suivis du procès-verbal

Une vidéo est présentée suite à la visite faite au Parlement par nos élèves de secondaire 4. Ils y ont présenté leur projet de loi.

5. Parole au public

Aucune intervention.

6. Mot du président

Un rappel est fait qu'il y a une formation obligatoire pour tous les membres du CÉ à faire avant le 1^{er} mai 2024. Cette formation traite des points qui sont importants et intéressants qui seront traités durant les rencontres.

7. Mot de la direction

La complexité des trois pavillons. Actuellement, nous sommes à 2200 élèves assis, ça représente beaucoup d'élèves. Cette année, nos locaux sont utilisés à pleine capacité. L'école a des besoins, notamment des besoins pour le sport. Les élèves du pavillon Terrebonne doivent aller à 4 km de leur pavillon. Le manque de plateaux sportifs limite les possibilités pour les élèves.

Dans l'ouest de la ville, il y a plusieurs écoles internationales. Si dans le quartier, un jeune veut faire du sport, il doit aller plus loin. Il manque d'offres de services en sport.

À la base, le pavillon Prud'homme comprend deux bâtiments : un petit bâtiment et un plus grand. Nous avons perdu le plus grand bâtiment, mais la bâtisse a été dédiée, pour quelques années, en tant qu'école transitoire, pour l'école internationale. Le bâtiment que nous avons perdu est devenu un bâtiment flottant du CSSDM. Nous insistons pour que le CSSDM redonne à Saint-Luc le bâtiment après son occupation par l'école internationale.

8. Parole aux représentants des élèves

Les deux représentants sont absents.

9. Points de discussion

9.1 Approbation des sorties éducatives

17 avril 2024 :	Centre de tri du canal Lachine – Dans le cadre du cours Enjeux citoyenneté	Adoptée
14 mai 2024	Musicfest	Adoptée
27 mai	Parcours Promenade Fleuve-montagne -	Adoptée

9.2 Approbation des activités parascolaires

Considérant les activités de financement mises en place pour le bal des finissants;

Considérant les frais pour les élèves pour cette activité 125\$ par personne;

Il est résolu que l'activité étudiante Bal des finissants soit financée en partie par le budget parascolaire de l'école. Le montant maximum demandé aux élèves est fixé à 75 \$. L'excédent à cette somme sera pris dans les levées de fonds et dans le budget parascolaire.

Adopté à l'unanimité

9.3 Approbation des activités de financement

Aucune.

9.4 Approbation des activités de financement de la Fondation musique

Aucune

9.5 Suivi du fonds à destination spéciale

La revue du fonds à destination spéciale est faite par la direction.

9.6 Consultation par le Centre de services scolaire sur les critères de sélection de la direction d'établissement

Le formulaire a été rempli et envoyé.

9.7 Utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école – Résolution expression de besoin pour future utilisation du bâtiment Prud'Homme (fiche 21)

Résolution envoyée au Service de finances pour l'utilisation du bâtiment Prud'Homme

Il a été adopté à l'unanimité d'envoyer la résolution ci-dessous au Service des finances.

Considérant la précédente résolution adressée au CSSDM le 1^{er} décembre 2021 par Mme Louise Lehoux, présidente du conseil d'établissement, dans le cadre du PTRDI;

Considérant que les besoins de l'école Saint Luc restent identiques à ceux de 2021, à savoir :

- le besoin de développement des projets / programmes dont notre quartier est en déficit et en demande en comparaison des autres quartiers ;
- les élèves et le personnel bénéficieraient grandement de l'utilisation par l'école Saint-Luc des deux bâtiments sur l'avenue Prud'homme, du fait que les moyens de coordination et de gestion seraient enfin consolidés et que

l'organisation des services professionnels, de soutien et techniques seraient pleinement optimisés, lorsqu'ils sont répartis sur 3 pavillons répartis dans un rayon d'environ 4 km et que le 6300 chemin de la Côte-Saint-Luc est presque en surpopulation;

- les élèves de l'école Saint-Luc, fréquentant l'immeuble situé au 7315 rue de Terrebonne, n'ont pas accès à un gymnase qui rencontre les requis pour des cours d'éducation physique du niveau du secondaire ni d'installation sportive adéquate accessibles à moins de 5 minutes de marche de façon sécuritaire,
- les élèves des programmes de transit 15 et de transit 16 doivent suivre des stages exploratoires et peuvent donc être appelés à se déplacer en métro partout sur l'île de Montréal

Considérant que la clientèle de l'école Saint Luc est en constante croissance et l'école atteint un niveau d'occupation de 120%,

Considérant que depuis plusieurs années, le conseil d'établissement et l'équipe-école de l'école Saint-Luc travaillent et réfléchissent sur l'utilisation intégrée des bâtiments sur l'avenue Prud'homme qui tient compte de leur situation géographique et des besoins de la clientèle et qu'un comité a déposé une recommandation en 2020 à cet effet au conseil d'établissement ;

Il est recommandé au CSSDM par monsieur Manuel Etchessahar avec l'appui de madame Syndia Georges et unanimement soutenu par le conseil établissement de l'école Saint-Luc :

1. Que l'école Saint-Luc retrouve dès que possible à son acte d'établissement les deux immeubles sur l'avenue Prud'homme ;
2. Qu'une réflexion sur les besoins immobiliers de l'école, tant en terme de capacité d'accueil qu'en terme d'offre de service adaptée pour le territoire, soit menée conjointement par le CSSDM et le conseil d'établissement durant l'année scolaire 2024-2025;

10. Points d'information

10.1 Plan d'action de rattrapage – information après trois mois de mise en place

L'analyse des résultats sera envoyée à tous les membres.

10.2 Suivi du budget annuel

Survol du budget et explications

10.3 Parole aux représentants des enseignants

Invitation aux membres du CÉ pour acheter les billets pour la comédie musicale pour le concert à la Maison symphonique le 3 mai 2024 .

Travail actif sur le projet éducatif. Consensus en équipe-école. Identification de quelques moyens dont la motivation.

Un surveillant d'élèves est arrivé à Terrebonne. L'an prochain, il y aura trois groupes de secondaire 3. Ces élèves viennent du GSL. On s'inquiète : les élèves du pavillon principal sont habitués à avoir accès facilement à des cours d'éducation physique sur place. Le pavillon Terrebonne n'a ni gymnase ni cafétéria.

10.4 Parole au représentant des professionnels

Psychoéducatrices font les suivis des élèves, tout se déroule normalement.

Conseiller pédagogique ; fixer des moyens pour le projet éducatif. Ouvrages pédagogiques de référence sont reçus.

10.5 Parole au représentant du personnel de soutien

Aucun représentant

10.6 Parole à la représentante de la communauté

Lancement de plan stratégique. La réponse aux besoins immédiats. Boutique gratuite pour les robes de bal, chaussures, accessoires. Cette boutique est pourvue par des dons.

Clinique d'impôts gratuits jusqu'à la fin du mois pour tous les gens qui ont des revenus modestes.

Formation de français pour apprendre à faire les impôts. Cette formation est gratuite et en ligne.

Budget participatif Côte-des-Neiges/NDG : La ville financera un projet proposé. Lorsqu'un projet est proposé par plusieurs par plusieurs personnes, il a plus de chance qu'il soit réalisé. Exemple : l'installation d'un abreuvoir pour remplir les gourdes, etc

Cabane à sucre. Centre Wakley. Tout est gratuit. Fête aussi pour souligner l'Aid.

10.7 Parole au représentant au Comité de parents

Représentante absente

10.8 Parole à la représentante de l'OPP

Aucun

11, Varia

Aucun

12 Prochaine rencontre le 1^{er} mai 2024 au pavillon Prud'Homme. Consultation auprès des élèves ; documents scolaires

13 Levée de l'assemblée

21h00

Manuel Etchessahar
Président

Stéphane Richard
Directeur